

UNE TYPOLOGIE DES INSTITUTIONS CHARGEES DE L'ENGAGEMENT DE LA DIASPORA

EXAMEN DES DIFFÉRENTES STRUCTURES QUE LES
GOUVERNEMENTS METTENT EN PLACE POUR
L'ENGAGEMENT DE LA DIASPORA

I SOMMAIRE

■ Enseignements tirés	04
■ Introduction	05
■ Contexte	08
Une brève retrospective de l'institutionnalisation de l'engagement de la diaspora	08
Modèles de typologie	11
■ Typologie des institutions chargées de l'engagement de la diaspora de l'EUDiF	13
Types d'institutions	13
Paysage institutionnel	18
Principaux secteurs d'intervention	19
■ Réflexions : le passé, le présent et l'avenir de l'institutionnalisation de la diaspora	26
■ Bibliographie et lectures complémentaires	30

La Facilité Mondiale de l'Union Européenne pour la Diaspora (EUDiF) est le premier projet financé par l'Union européenne à adopter une approche globale de l'engagement des diasporas. Mis en œuvre par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), le projet vise à construire un écosystème de développement de la diaspora informé, inclusif et percutant par le biais de la recherche, du dialogue et du développement des capacités. La première phase de l'EUDiF s'étend de juin 2019 à décembre 2023.

Cette publication a été rédigée par le Dr F. Tittel-Mosser, responsable de la gestion des connaissances et de la recherche à l'EUDiF, avec l'aide d'Ameen Arimbra pour la collecte des données, le Dr A. Sgro et C. Griffiths pour le support éditorial, et Marc Rechdane pour la mise en page et la conception du document. Les opinions présentées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'EUDiF, de l'ICMPD ou de l'Union européenne. Les lecteurs sont encouragés à reproduire du matériel pour leurs propres publications, à condition qu'elles ne soient pas destinées à un usage commercial. L'EUDiF demande une reconnaissance et une copie de toute publication contenant du matériel reproduit. En cas de publication en ligne, nous demandons qu'un lien vers la publication originale sur le site web de l'EUDiF soit inclus.

Recommandation de citation : Tittel-Mosser, F. (2023) Une typologie des institutions chargées de l'engagement de la diaspora. EUDiF, Bruxelles : ICMPD.

Cette publication contient des liens vers des sources et des références accessibles en ligne. Les lecteurs sont encouragés à utiliser la version numérique afin d'accéder à tous les liens connexes.



Financé par
l'Union européenne



Mise en œuvre par l'ICMPD



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

1. Il n'existe pas d'approche unique pour concevoir l'architecture de l'engagement de la diaspora d'un pays. En fait, le paysage global des institutions chargées de l'engagement de la diaspora est devenu extrêmement riche en nombre et en diversité au cours des deux dernières décennies.
2. L'expansion des institutions chargées de l'engagement de la diaspora a été motivée par une myriade de réalités nationales, de priorités et d'approches des affaires de la diaspora, ainsi que par l'influence des processus de migration et de développement régionaux et globaux.
3. Au moins 79 pays du Sud disposent d'une ou de plusieurs institutions entièrement dédiées à l'engagement des diasporas et 107 disposent d'une institution au moins partiellement impliquée dans l'engagement des diasporas. Ces institutions se voient confiées des responsabilités variées et sont positionnées à différents niveaux au sein du gouvernement.
4. Les institutions chargées de l'engagement de la diaspora peuvent être classées en neuf types, les trois plus courants étant : les ministères, les unités au sein d'un ministère et les organes exécutifs.
5. Les institutions chargées de l'engagement de la diaspora interviennent dans huit grands secteurs d'intervention. Les trois plus courants sont les services consulaires, le développement économique, et la liaison et mise en réseau.
6. Les institutions chargées de l'engagement de la diaspora peuvent jouer plusieurs rôles, notamment celui de rassembleur, de partenaire, de facilitateur et de régulateur.
7. Des fondations institutionnelles solides constituent une première étape essentielle pour établir un cadre global pour l'engagement de la diaspora. Ce n'est généralement que plus tard que l'on assiste à une prolifération et à une diversification des institutions, y compris des types moins courants.
8. Les institutions chargées de l'engagement de la diaspora doivent donner la priorité à la responsabilité et à la transparence dans leurs opérations afin d'instaurer la confiance avec la diaspora, car c'est le principe fondamental d'un engagement réussi.
9. Au fur et à mesure que les institutions de la diaspora se développent, une évaluation régulière peut fournir des informations précieuses pour affiner et optimiser leur structure et déterminer leur programmation.
10. Avec les bons outils et les bonnes compétences, l'engagement de la diaspora peut être efficace sans être coûteux. Il est essentiel d'offrir des possibilités de formation et de renforcement des capacités au personnel gouvernemental.

INTRODUCTION

La Facilité Mondiale de l'UE pour la Diaspora (EUDiF) sert de pont entre les organisations de diasporas en Europe et les pays d'origine, l'UE et ses États membres afin d'encourager la collaboration en faveur du développement durable. L'EUDiF joue un rôle centralisateur en matière de connaissances pour informer les politiques et les pratiques, faciliter le dialogue avec et entre les gouvernements, et fournir un soutien technique direct aux institutions chargées de l'engagement de la diaspora. L'exploration du rôle des gouvernements des pays d'origine et le soutien à la performance institutionnelle dans le domaine de l'engagement de la diaspora ont été les principales priorités de la Facilité depuis son lancement en juin 2019.¹

Lorsque l'on évoque les institutions chargées de l'engagement de la diaspora, les ministères des affaires étrangères viennent à l'esprit en tant qu'interlocuteurs principaux. Cependant, dans le monde entier, des centaines d'institutions sont impliquées dans l'engagement de la diaspora et de nombreux pays ont mis en place une infrastructure composite pour traiter avec leurs citoyens à l'étranger et coordonner les affaires de la diaspora. Ces institutions représentent un immense éventail de points d'entrée pour l'engagement de la diaspora dans les processus nationaux. L'EUDiF a donc tenté de concevoir une typologie des institutions chargées de l'engagement de la diaspora afin d'améliorer la compréhension du public de cet écosystème dynamique et de compléter son travail de soutien aux institutions pour qu'elles se développent, s'adaptent et engagent la diaspora de manière toujours plus innovante.

Qu'est-ce qu'une «institution chargée de l'engagement de la diaspora» ?

Dans le contexte de cette typologie, une institution chargée de l'engagement de la diaspora (appelée «institution chargée de la diaspora») est un organisme public ou semi-public qui est exclusivement ou partiellement mandaté pour fournir des services à la diaspora, et/ou pour créer un environnement propice à l'engagement de la diaspora.

Quels sont les objectifs de cette typologie ?

Une typologie est une classification basée sur des types ou des catégories. Cette typologie a trois objectifs :

1. Repérer les étapes importantes au niveau mondial

Jusqu'à récemment, les institutions chargées de la diaspora ont principalement été analysées d'un point de vue national. Pour compléter les travaux existants, cette typologie a une portée mondiale et examine le rôle et l'évolution de l'institutionnalisation afin d'établir des liens avec les tendances mondiales en matière d'engagement de la diaspora.

2. Définir les catégories d'institutions chargées de la diaspora

Cette typologie décrit et classe les institutions chargées de la diaspora en faisant le point sur les classifications précédentes proposées par Agunias et Newland, puis par Gamlen. De nouvelles catégories sont proposées sur

1 Pour plus d'informations, voir par exemple [Top takeaways : Quel est le rôle des gouvernements des pays d'origine dans l'engagement de la diaspora ?](#) Action du Laboratoire de développement des capacités : [Renforcer les bases réglementaires pour la performance et la coordination des institutions de la diaspora au Pérou](#) ; Future Forum 2021 session sur [les stratégies de la diaspora du pays d'origine : mesurer et étendre l'impact](#).

la base de l'analyse des fonctions et de la structure organisationnelle des institutions étudiées dans le cadre de l'échantillon.

3. Définir les secteurs d'intervention

La typologie identifie les principaux types de services fournis par les institutions chargées de la diaspora afin de mettre en évidence leurs principaux secteurs d'intervention.

Ce travail est utile pour mieux comprendre le paysage institutionnel hétérogène et fragmenté de l'engagement des diasporas en regroupant les institutions ayant des caractéristiques similaires. Il fournit également une ressource pratique pour comparer le profil institutionnel dans divers pays et régions. Les parties prenantes intéressées peuvent ensuite approfondir individuellement l'analyse du fonctionnement de ces institutions en fonction de leurs besoins et trouver l'inspiration pour définir le cadre qui leur convient le mieux.

En pratique : Qu'apporte cette typologie aux acteurs de l'engagement de la diaspora ?

Cette typologie a plusieurs utilités. Elle constitue un point d'entrée sur le thème de l'institutionnalisation de l'engagement de la diaspora, donnant un aperçu de son évolution ainsi que des principaux types d'institutions et de services offerts à l'échelle mondiale. Il s'agit d'une ressource pour les acteurs gouvernementaux intéressés par la création ou la mise à jour de leurs propres institutions nationales, qui peuvent s'inspirer des différentes structures institutionnelles ou se concentrer sur des secteurs d'intervention spécifiques. À l'EUDiF, nous utilisons cette typologie, et l'ensemble des données sur lesquelles elle se fonde, pour identifier les institutions pertinentes lors de sessions d'apprentissage par les pairs et d'échanges, ainsi que dans le cadre de nos activités de recherche. Nous présentons cette typologie comme un outil de soutien à l'institutionnalisation de l'engagement de la diaspora dans les pays partenaires, qui permet à l'utilisateur d'explorer une multitude de combinaisons institutionnelles et montre qu'il n'y a pas de configuration unique pour favoriser l'engagement de la diaspora, mais qu'il existe de nombreuses options dont nous pouvons nous inspirer, que nous pouvons tester et que nous pouvons adapter à un contexte précis.



COMPRENDRE LE PAYSAGE
INSTITUTIONNEL ET SON
ÉVOLUTION



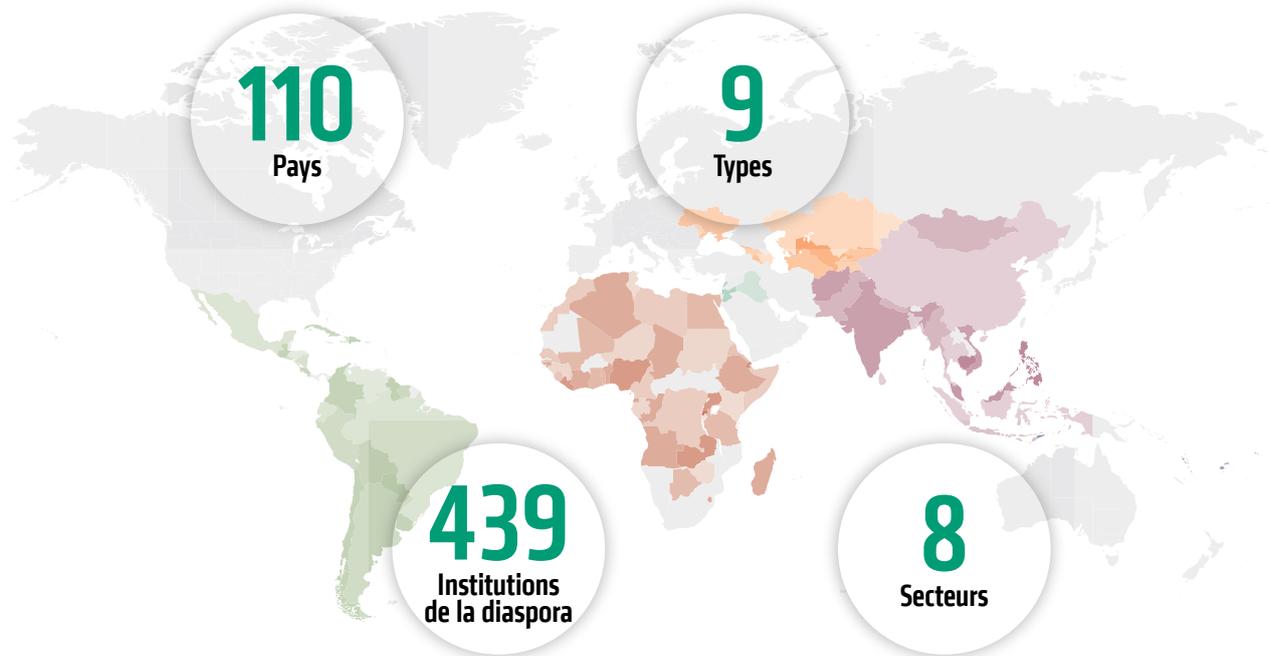
INSPIRER LE DÉVELOPPEMENT
INSTITUTIONNEL ET LA
DIVERSIFICATION



IDENTIFIER LES POSSIBILITÉS
D'APPRENTISSAGE PAR LES
PAIRS

Comment avons-nous créé cette typologie ?

Pour créer cette typologie, nous nous sommes appuyés sur la [cartographie globale de l'EUDiF sur l'engagement de la diaspora \(2020-2022\)](#) qui couvre 110 pays partenaires et sur la série de synthèses régionales.² Les 110 fiches pays comprennent toutes une liste d'institutions de la diaspora, soit un total de 439 institutions de la diaspora. Ce répertoire a été complété par des recherches documentaires ainsi que par les résultats des activités de dialogue et de développement des capacités de l'EUDiF.



Attention: Seules les institutions officiellement reconnues ayant un lien avec l'engagement de la diaspora dans les 110 pays étudiés ont été incluses.³ Cette liste ne vise pas à être exhaustive. Puisque l'exercice est basé sur des recherches documentaires et que l'écosystème de la diaspora est en constante évolution, il se peut que certaines institutions incluses dans la liste ne soient plus opérationnelles. Bien que nous ayons essayé de vérifier le site internet officiel de chaque institution pour trouver toutes les informations pertinentes, toutes les institutions ne disposent pas d'un site internet opérationnel et il n'est pas toujours possible de vérifier la date de la dernière mise à jour de celui-ci. Cette typologie ne vise pas à évaluer les services fournis par les institutions ni leur efficacité à s'engager avec la diaspora.

2 La série couvre six régions : [Afrique](#), [Asie](#), [Europe de l'Est et Asie centrale \(EECA\)](#), [Amérique latine et Caraïbes \(LAC\)](#), [Moyen-Orient et Pacifique](#).

3 Certaines institutions incluses dans les annexes des fiches pays ont été exclues car elles ne correspondaient pas à la définition. C'est l'exemple des institutions qui s'occupent des réfugiés et des personnes déplacées, car ce sujet n'est pas directement lié à l'engagement de la diaspora. En outre, les institutions chargées des statistiques ont été exclues. Bien qu'elles soient également impliquées dans la collecte de données relatives à l'immigration, trop peu d'institutions ont été répertoriées dans les annexes pour donner une vue d'ensemble objective.

CONTEXTE

Une brève rétrospective de l'institutionnalisation de l'engagement de la diaspora

Pendant des décennies, les ministères des affaires étrangères sont restés la principale institution chargée des affaires de la diaspora. Une poignée de pays ont commencé à s'engager avec leur diaspora bien avant que cela ne devienne un phénomène courant, motivés par des objectifs stratégiques liés à l'établissement de l'indépendance nationale, au processus de construction nationale, à la promotion culturelle ou à la protection des ressortissants à l'étranger. En voici quelques exemples :

Le Mexique est un pionnier en la matière. Le secrétariat mexicain des affaires étrangères (Secretariat de Relaciones Exterior), créé en 1821, travaille avec la diaspora mexicaine aux États-Unis depuis ses débuts. En effet, les flux d'émigration du Mexique vers les États-Unis existent depuis 1848, date de l'annexion des terres mexicaines par les États-Unis. Le secrétariat aux affaires étrangères et les consulats continuent aujourd'hui encore à protéger les droits des Mexicains, à aider au rapatriement et à soutenir les activités socioculturelles de la communauté.

En 1913, la Chine a créé la [Western Returned Scholars Association](#) (appelée Overseas-Educated Scholars Association of China depuis 2003). À la fin du XIX^e siècle, la Chine a commencé à envoyer des [étudiants à l'étranger](#) dans le cadre de «missions éducatives» en vue de moderniser le pays. L'idée sous-jacente à ce que l'on appelle le «mouvement d'auto-renforcement» était de ramener en Chine les technologies et les compétences acquises par les étudiants en Occident. Plus de 100 ans après sa création, la Western Returned Scholars Association s'efforce toujours d'inciter les étudiants et les universitaires chinois à l'étranger à «rendre la pareille à la Chine» en rapportant leur expertise.

Le Liban est un autre exemple de pionnier. La diaspora libanaise est l'une des plus anciennes, les vagues d'émigration remontant à la fin du XIX^e siècle. Très tôt, le gouvernement libanais a voulu créer un lien institutionnel avec la diaspora, soulignant ainsi son importance stratégique en termes de capital culturel, politique et économique. Il n'est donc pas surprenant que le Ministère des affaires étrangères et des émigrants ait été rapidement créé, en 1943, après l'indépendance du Liban. Quelques années plus tard, en 1959, l'Union culturelle libanaise mondiale (UCML) fut créée. Cette institution est toujours considérée comme l'une des plus grandes structures travaillant sur l'engagement de la diaspora au Liban et à l'étranger. L'UCML a été créée après la [crise libanaise de 1958](#) causée par des tensions politiques et religieuses⁴ afin d'assurer la sauvegarde des contributions communes apportées par les membres de la diaspora, qui sont très diversifiés et polarisés.

Un autre exemple d'institutionnalisation précoce se trouve en Europe de l'Est avec le Congrès mondial ukrainien, créé dès 1967 sous le nom de Congrès mondial des Ukrainiens libres. En 1967, l'Ukraine faisait encore partie de l'Union soviétique. Toutefois, la participation de la République soviétique d'Ukraine à l'[exposition universelle de 1967 à Montréal](#) semble avoir incité les organisations de jeunesse de la diaspora au Canada à unir leurs forces et à faire pression en faveur de la liberté de l'Ukraine, créant ainsi une impulsion en faveur de l'action dans la diaspora. Le congrès a été créé à New York et reste l'organe international de coordination de la diaspora. Il s'agit désormais d'une association d'utilité publique qui a été rebaptisée après l'indépendance de l'Ukraine.

4 Les catholiques se rangeaient du côté de l'Occident, tandis que les musulmans et les Arabes se rangeaient du côté des pays pro-soviétiques.

Les institutions de la diaspora sont apparues progressivement à partir des années 1970 et 1980. Dans les années 1970, le Pakistan et les Philippines ont développé des institutions directement liées aux travailleurs étrangers, soulignant ainsi le rôle joué par la mobilité de la main-d'œuvre dans la région. L'importance des mouvements migratoires de main-d'œuvre en Asie a créé le besoin d'institutionnaliser les relations entre le pays d'origine et sa diaspora. Des développements similaires ont eu lieu dans les années 1980 au Bangladesh et au Sri Lanka. Dans les années 1980, plusieurs pays du Pacifique, comme Kiribati, ont également créé des institutions spécifiques pour gérer et administrer leur participation au programme des travailleurs saisonniers (SWP) en Australie et au programme des employeurs saisonniers reconnus (RSE) en Nouvelle-Zélande.

Depuis la fin des années 1980, la création d'institutions liées à la diaspora s'est progressivement accélérée. Peu à peu, des institutions spécifiques ont été créées au sein des ministères concernés. C'est le cas par exemple de l'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) intégré au Ministère des Affaires Sociales en 1988. Cette tendance a été constante depuis, en commençant par les anciennes colonies ayant une diaspora importante à l'époque, comme l'Angola (1992) et le Sénégal (1993). À partir des années 1990, des ministères spécialisés ont également commencé à voir le jour, notamment le Ministère des Marocains résidant à l'étranger (MMRE) en 1990 et le Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger (anciennement Ministère des affaires de la diaspora) en 1994.

Les efforts d'institutionnalisation ont été assez sporadiques et inégalement répartis au cours des années 1990. Toutefois, c'est au cours de cette période que de nouveaux types ont commencé à émerger. Cette diversification illustre les différentes manières dont les gouvernements ont choisi d'institutionnaliser leurs relations avec leur diaspora, parfois afin d'opérer de manière plus **discrète** dans les pays d'accueil. Ces nouveaux types (tels que les quangos et les organes consultatifs) sont souvent un mélange de fonctionnaires du gouvernement et de dirigeants de la diaspora. C'est le cas du Conseil supérieur des Maliens de l'extérieur, créé en 1991, qui sert d'organe représentatif officiel de la diaspora tant au Mali que dans les pays de résidence. Dans les pays où la diaspora malienne est importante, des conseils locaux sont élus et ceux-ci élisent des représentants au Conseil supérieur.

A partir des années 2000, des institutions dédiées aux diasporas ont commencé à fleurir dans le monde entier. Alors que la décision de créer une institution de la diaspora était principalement prise au niveau de l'État en fonction des besoins nationaux, la fin des années 1990 et le début des années 2000 se caractérisent également par le rôle de plus en plus influent joué par les acteurs régionaux⁵ ou mondiaux.

Adopté en 2000, le 8^{ème} Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) laisse entrevoir le potentiel des réseaux de diasporas à soutenir des partenariats mondiaux fructueux qui tiennent compte de l'importance de la réduction des coûts des transferts de fonds et du potentiel de transfert de compétences et de connaissances entre les pays de destination et les pays d'origine.

Quelques années plus tard, en 2003, le **Rapport sur le développement dans le monde 2003** de la Banque mondiale soulignait l'importance des transferts de fonds en tant que source significative et régulière de financement externe. Le rapport soulignait également que les obstacles au développement de meilleures institutions entravent la mise en œuvre de politiques susceptibles de compromettre la croissance. Ce rapport a suscité l'intérêt de nombreux gouvernements qui ont conduit les chefs d'État du G-8 à **demander à la Banque mondiale de piloter** les efforts visant à améliorer les données sur les flux de transferts de fonds. Parallèlement, une **sensibilisation** a été opérée quant

5 Une vue d'ensemble des étapes importantes de chaque région en matière d'engagement de la diaspora est disponible dans les aperçus régionaux de l'EUDIF

au potentiel des diasporas pour la croissance économique et à la nécessité de renforcer les institutions nationales à cet égard.

Le tout premier dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement organisé par l'Assemblée générale des Nations unies a fait de 2006 une année de progrès dans la reconnaissance de l'importance de l'engagement de la diaspora. L'engagement de la diaspora a été présenté comme un moyen de parvenir à une «triple victoire» pour la migration et le développement. Dans le cadre du même dialogue, le **Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)** a été créé. Depuis, le FMMD a joué un rôle clé dans l'ancrage de l'engagement de la diaspora dans les débats politiques, en incluant presque systématiquement le sujet dans l'ordre du jour annuel et en explorant les différents capitaux de la diaspora.⁶

En 2015, l'**Agenda 2030 pour le développement durable** a offert de nouvelles opportunités pour la participation de la diaspora par le biais d'une approche de la société dans son ensemble, appelant à l'inclusion d'une plus grande variété d'acteurs dans les questions de développement. À cet égard, le 17^{ème} Objectif de Développement Durable (ODD) vise spécifiquement à «renforcer les moyens de mise en œuvre et redynamiser le Partenariat mondial pour le développement durable». Plusieurs cibles indiquent des actions d'engagement de la diaspora, telles que des transferts de fonds de la diaspora pour aider à mettre fin à la pauvreté (cible 1), un travail équitable pour la diaspora par la création d'opportunités de travail décent (cible 8a), et l'amélioration des données pour soutenir l'établissement de réseaux de diasporas et faciliter la circulation des connaissances (cible 12). En outre, le 19^{ème} objectif du **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** reconnaît clairement le rôle de la diaspora dans le développement durable.

La reconnaissance politique croissante à plusieurs niveaux, ainsi que le travail effectué par les organisations internationales, telles que la Banque mondiale, l'OIM et l'ICMPD, ont conduit à un développement plus poussé des institutions de la diaspora, en particulier pour leur rôle de points focaux dans les dialogues sur l'engagement de la diaspora au niveau national, régional et mondial. Ceci est conforme à l'argument de **Gamlen** selon lequel l'institutionnalisation de la diaspora est plus susceptible de se matérialiser dans les pays d'origine qui s'engagent avec des acteurs mondiaux et que les initiatives mises en œuvre par les acteurs internationaux qui partagent les « meilleures pratiques » peuvent avoir conduit les gouvernements d'origine à s'imiter et à apprendre les uns des autres.

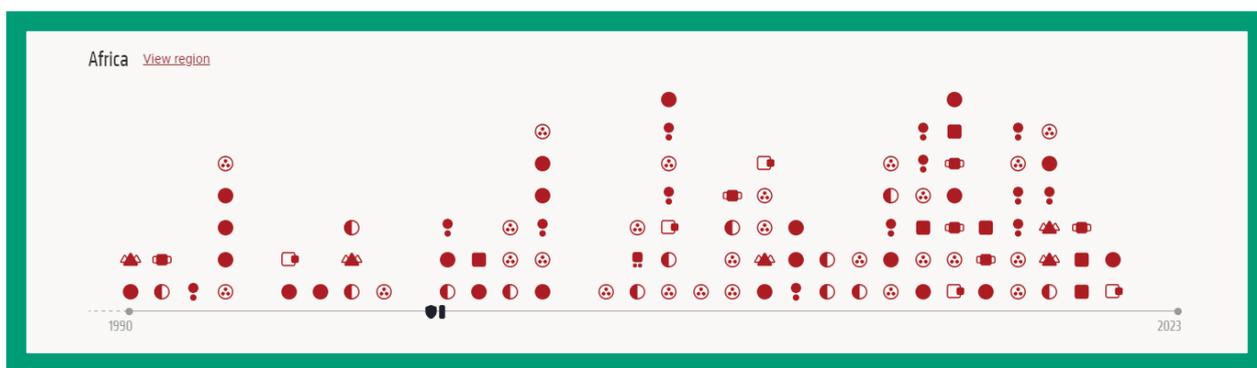
Dans l'ensemble, le développement des institutions liées à la diaspora s'est étendu à l'échelle mondiale, parallèlement à la reconnaissance croissante par les pays d'origine du potentiel de leur diaspora à soutenir le développement durable. Au moins 97 des 439 institutions de la diaspora figurant dans notre typologie ont été créées au cours de la dernière décennie (27 n'ont pas de date de création précise). Alors que les priorités nationales et les événements particuliers ont été les premiers déclencheurs de la création d'institutions de la diaspora, les plateformes régionales et mondiales ont soutenu la tendance et fourni un espace pour la collaboration et la pollinisation croisée.

6 Le FMMD 2022-2023, présidé par la France, consacre une table ronde aux "Diasporas : acteurs du développement économique, social et culturel des régions".

Modèles de typologie

Sur les 110 pays couverts par la cartographie, 108⁷ disposent d'institutions traitant au moins partiellement de l'engagement de la diaspora et 79 pays ont au moins une institution dédiée. De nombreux pays disposent de plusieurs institutions. Nos six analyses régionales identifient les tendances et les initiatives clés en termes d'engagement des diasporas par région. Pour concevoir et gérer ces initiatives, les pays d'origine ont créé différents types d'institutions chargées de l'engagement de la diaspora.

Une myriade de facteurs influence la décision de créer une institution d'un certain type. Ces facteurs sont liés à l'histoire du pays, à l'approche politique de l'engagement de la diaspora, au niveau de priorité accordé à l'engagement de la diaspora, au niveau de décentralisation, à l'existence de services et de programmes destinés à la diaspora, aux ressources disponibles, ainsi qu'au niveau de confiance et de connexion avec la diaspora, en plus des facteurs liés à la diaspora elle-même, tels que sa taille.



Cliquez pour comparer l'institutionnalisation des six régions

Très peu d'auteurs ont proposé des typologies des institutions chargées de la diaspora. La première, à notre connaissance, a été présentée dans le Manuel de l'OIM-MPI à l'intention des décideurs et des praticiens des pays d'origine et d'accueil (2012) et comprenait les six catégories suivantes :

- Les institutions de niveau ministériel, y compris les ministères spécialisés et ceux dont le mandat est hybride ;
- Les institutions de niveau sous-ministériel ;
- Les autres institutions nationales qui dépendent directement du pouvoir exécutif du gouvernement ;
- Les institutions au niveau local ;
- Les réseaux consulaires ;
- Les institutions quasi-gouvernementales (par exemple, les fondations et les conseils consultatifs).

En 2019, Gamlen a proposé une autre typologie de six types d'institutions :

- Les ministères hybrides (qui ne se consacrent pas uniquement à l'engagement de la diaspora) ;
- Les ministères à part entière (consacrés uniquement à l'engagement de la diaspora) ;

7 Les deux seuls pays qui ne disposent pas d'une telle institution sont le Venezuela et les Îles Marshall

- Les institutions de niveau sous-ministériel ;
- Les organes exécutifs (cette catégorie correspond aux «autres institutions nationales» du manuel OIM-MPI) ;
- Les quangos (Gamlen n'inclut ici que les institutions semi-privées) ;
- Les organes législatifs (ce nouveau type d'institution couvre en partie la vaste catégorie des institutions quasi-gouvernementales du manuel OIM-MPI. Pour Gamlen, ces institutions sont hébergées au sein de la branche législative du gouvernement).

Le travail de l'EUDiF s'appuie sur ces deux typologies existantes et apporte des nuances et une granularité supplémentaires dans l'analyse, reflétant la diversité croissante des institutions de la diaspora. Au total, cette typologie identifie **neuf types d'institutions**. En outre, elle précise systématiquement si ces institutions ont un mandat dédié à l'engagement de la diaspora ou un mandat hybride afin de mieux situer leurs activités.⁸

8 Les institutions au niveau local pourraient bénéficier d'une catégorie distincte. Toutefois, ce type d'institution n'ayant pas fait l'objet d'une cartographie globale de l'EUDiF, il n'est pas couvert par cette typologie en raison de l'absence de données.

TYPOLOGIE DES INSTITUTIONS CHARGÉES DE L'ENGAGEMENT DE LA DIASPORA DE L'EUDiF

Types d'institution

Les neuf types d'institutions sont présentés du plus fréquent au moins fréquent.

 Ministère	 Institutions sous-ministérielles	 Organisme chargé de l'emploi
 Unité au sein d'un ministère	 Quango	 Organe consultatif
 Organe exécutif	 Association d'utilité publique	 Organe représentatif



Les ministères (154 institutions réparties dans 95 pays)

La plupart des pays ont un ou plusieurs ministères impliqués dans l'engagement de la diaspora. Seulement 5⁹ pays couverts par la cartographie mondiale de l'EUDiF disposent d'un ministère entièrement dédié à l'engagement de la diaspora. 14 des 154 ministères ont un mandat hybride, comme le Ministère des Maliens de l'étranger et de l'intégration africaine, ou le Ministère des affaires étrangères, du commerce international et des relations avec la diaspora de la Dominique. En ce qui concerne les ministères hybrides, les plus courants après les ministères des affaires étrangères sont les ministères des finances et des affaires économiques et les ministères du travail. Les 135 ministères restants s'occupent de l'engagement de la diaspora dans le cadre de leur mandat, mais ce n'est pas leur objectif principal.



Les unités au sein d'un ministère (66 institutions réparties dans 52 pays)

Ces unités sont principalement hébergées par le ministère des affaires étrangères. La majorité d'entre elles se consacre entièrement à l'engagement de la diaspora (41/66), comme la direction générale des Sénégalais de l'étranger ou le département des relations avec la diaspora géorgienne (tous deux sous l'égide de leur ministère des affaires étrangères respectif). Les unités peuvent avoir des compétences partagées, comme l'Agence nationale des migrations et de la diaspora du Bénin ou la Direction générale des affaires consulaires, de l'immigration et des Chiliens à l'étranger (qui relèvent de leurs MAE respectifs). En ce qui concerne les institutions dotées d'un mandat plus large, de nombreuses unités sont directement rattachées au ministère du travail, comme le

9 Bangladesh, Cabo Verde, Égypte, Haïti et Maroc.

département de l'emploi et de la main-d'œuvre au Cambodge (qui dépend du ministère du travail et de la formation professionnelle) ou l'agence nationale pour la promotion de l'emploi au Niger (qui dépend du ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale).

Les organes exécutifs (65 institutions réparties dans 34 pays)

Ces institutions sont directement liées au pouvoir exécutif du gouvernement. Elles peuvent être entièrement dédiées (20/65), comme le secrétaire d'État à la communauté nationale et aux compétences nationales à l'étranger de l'Algérie (sous le cabinet) ou le bureau du haut-commissaire aux affaires de la diaspora de l'Arménie (sous le bureau du premier ministre), ou avoir des portefeuilles partagés comme le bureau de l'assistant spécial principal du président pour les affaires étrangères et la diaspora au Nigeria ou le département des affaires étrangères, les ambassades d'outre-mer, les consulats et les missions de l'État fédéré de Micronésie. Toutefois, une majorité des organes exécutifs ont un champ d'action plus large et sont souvent liés au développement économique en général, comme l'Agence d'État pour le service public et les innovations sociales du président de la République d'Azerbaïdjan, ou l'Agence nationale pour la promotion des investissements de la République démocratique du Congo.

Les institutions sous-ministérielles (47 institutions réparties dans 29 pays)

Ces organismes sont hiérarchiquement liés à l'un des types d'institutions mentionnés ci-dessus (principalement des ministères ou des organes exécutifs) et peuvent prendre diverses formes telles que des instituts, des bureaux ou des conseils. Ils peuvent être entièrement dédiés à l'engagement de la diaspora (28/47), comme l'Institut pour le soutien de l'émigration et des communautés angolaises à l'étranger, qui fait partie du ministère des relations extérieures, un «organe de tutelle» (Órgão tutelado) responsable des politiques et des programmes d'engagement de la diaspora en Angola, de l'évaluation et de l'analyse des besoins de la diaspora angolaise et des services consulaires. Un autre exemple est le Conseil des représentants des Brésiliens à l'étranger, mandaté par le Département d'État brésilien pour assurer la liaison entre le gouvernement brésilien et la diaspora brésilienne dans le monde entier. Les organismes dotés d'un mandat plus large (17/47) sont principalement liés à la migration en général ou au développement économique. Par exemple, l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon, un établissement public administratif rattaché à la Présidence du Gabon et placé sous la tutelle technique du Ministère en charge du Développement Durable, de l'Economie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective.

Les quangos (34 institutions réparties dans 29 pays)

Un quango est une institution hybride à la fois privée et publique, dotée d'un certain degré d'autonomie et de pouvoir, mais toujours partiellement financée ou gérée par le gouvernement. La présence d'un quango pourrait être liée au désir d'un gouvernement d'adopter une approche plus indépendante de l'engagement de la diaspora. Ces institutions se retrouvent principalement dans le domaine des investissements ou des activités financières. Contrairement aux types d'institutions

mentionnés précédemment, un seul quango est entièrement dédié à l'engagement de la diaspora : le Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur. Tous les autres quangos identifiés ont un champ d'action plus large et comprennent des banques nationales, des chambres de commerce et d'échange, des agences d'affaires et/ou d'investissement telles que la Barbados Investment and Development Corporation, ou le Botswana Investment and Trade Centre.



Les associations d'utilité publique (25 institutions réparties dans 19 pays)

Tout comme les quangos, ces institutions sont plutôt non-conventionnelles. Elles sont autonomes mais étroitement liées au gouvernement en raison des services qu'elles fournissent, qui sont généralement complémentaires des services fournis par l'État. Cette nouvelle catégorie comprend des institutions figurant dans la typologie du manuel de l'OIM-MPI sous la rubrique «institutions quasi-gouvernementales». Si certaines d'entre elles peuvent être classées dans la catégorie «organe législatif» proposée par Gamlen, ce n'est pas le cas de toutes (par exemple, les fondations). La différence entre les quangos et les associations d'utilité publique réside généralement dans l'étendue de leur travail. La grande majorité de ces institutions (18) se consacre entièrement à l'engagement de la diaspora et joue un rôle de coordination important. Par exemple, le Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur (HCBE) a été créé en 1997 et reconnu par l'Etat comme association d'utilité publique en 2000. Le HCBE a pour objectif de regrouper les ressortissants à l'étranger afin de faciliter leur participation à la vie politique nationale, de protéger leurs droits et leurs intérêts et de promouvoir les investissements au Bénin. Le Réseau de la diaspora indonésienne est un autre exemple ; il vise à organiser et à unir la diaspora indonésienne dans le monde entier. Quelques associations reconnues d'utilité publique sont également de compétence partagée, comme Kirgyz Global, qui vise à rassembler les jeunes Kirghizes à l'étranger pour leur présenter des opportunités innovantes et professionnelles et des possibilités de s'impliquer dans le développement du Kirghizstan. Quelques institutions de ce type (5) ont une portée plus large, comme l'Afghanistan Institute for Civil Society, qui vise à soutenir un secteur de la société civile crédible et compétent en Afghanistan en créant des liens entre les organisations de la société civile, les donateurs, le gouvernement et les services de renforcement des capacités par le biais de systèmes de certification culturellement appropriés.



Les organismes publics chargés de l'emploi (19 institutions réparties dans 12 pays)

Ce type d'institution se trouve presque exclusivement en Asie et dans le Pacifique (à l'exception du Togo). Cela n'est pas surprenant car l'engagement de la diaspora dans ces régions est principalement lié à la migration de main-d'œuvre. Ces institutions se consacrent à la formation, au recrutement et à la protection des travailleurs migrants. Par exemple, la Bangladesh Overseas Employment and Services Limited est une société d'exportation de main-d'œuvre appartenant au gouvernement. Elle gère le système de permis de travail avec la République de Corée et les programmes de recrutement pour la Jordanie et le Japon dans le cadre de protocoles d'accords signés entre 2008 et 2018. À Kiribati, le Centre d'orientation professionnelle et d'emploi, qui relève du Ministère du travail et du développement des ressources humaines, s'efforce de lutter contre le chômage en conseillant les chômeurs et en les mettant en contact avec le marché du travail national et international, notamment dans le cadre du programme des travailleurs saisonniers et du programme des employeurs saisonniers reconnus. Toutes ces institutions se consacrent exclusivement à l'engagement de la diaspora, sauf trois.



Les organes consultatifs (17 institutions réparties dans 16 pays)

Ces institutions sont spécialement créées pour coordonner le travail effectué par plusieurs institutions et pour leur fournir des conseils sur les questions relatives à l'engagement de la diaspora. La plupart d'entre elles se consacrent entièrement à l'engagement de la diaspora (10/17). Par exemple, le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur est reconnu par le Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur comme un organe consultatif soutenant le travail de la Direction Générale de l'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur. Il est chargé d'initier, de coordonner et de mettre en œuvre des politiques gouvernementales visant à assurer le bien-être des Sénégalais de l'étranger, et représente les associations de la diaspora à travers le monde. Le Conseil consultatif de la diaspora (sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur) en Jamaïque est un autre exemple de ce type d'institution. Lorsque les institutions ont un champ d'action plus large, nous trouvons principalement des organes consultatifs dédiés aux questions économiques ou à la migration en général, tels que le Groupe de travail national sur la mobilité humaine en Équateur ou le Conseil consultatif économique national de Malaisie.



Les organes représentatifs (12 institutions réparties dans 12 pays)

Les institutions représentatives sont principalement créées pour représenter les droits de la diaspora dans le pays d'origine, souvent en élaborant des lois ciblées. Elles sont souvent liées au pouvoir législatif, mais peuvent également être hébergées par des ministères. Elles incluent en partie les «organes législatifs» de la typologie de Gamlen. Ces institutions sont aussi généralement composées en partie de membres de la diaspora. Par exemple, la Commission mixte des chambres du parlement jamaïcain sur les affaires de la diaspora (sous le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur) vise à orienter les relations entre le gouvernement et la diaspora, notamment en raison de sa composition bipartisane. Autre exemple, le Conseil supérieur des Tunisiens à l'étranger (sous l'égide de l'OTE) est consulté sur l'élaboration de lois et de règlements, de conventions et de traités internationaux relatifs aux Tunisiens à l'étranger. Ce type d'institution est généralement entièrement dédié à l'engagement de la diaspora (8/12). La seule exception d'une institution ayant un mandat partagé est le Comité permanent sur la science, l'éducation, la culture, la diaspora, la jeunesse et le sport en Arménie, qui est basé à l'Assemblée nationale de la République d'Arménie et qui est chargé des lois régissant ces domaines. De même, seules quelques commissions de ce type ont un champ d'action plus large. La Commission des affaires sociales, de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé du Jogorku Kenesh (le parlement kirghize) en est un exemple. Elle suggère et propose au gouvernement des orientations clés pour l'élaboration de nouvelles lois ou de nouveaux programmes destinés à tous les ressortissants kirghizes, avec une attention particulière pour les Kairylmans (diaspora) et les travailleurs migrants qui travaillent à l'étranger.



Ambassades et autres missions diplomatiques

Les ambassades et autres missions diplomatiques - telles que les consulats - constituent une interface essentielle pour la diaspora. Ils offrent divers services aux ressortissants à l'étranger (voir ci-dessous). L'établissement de liens avec la diaspora et le renforcement des relations dans les domaines du développement économique, de la culture et de l'éducation constituent également un volet important du travail de la plupart des missions diplomatiques. Grâce à ces différents types d'interaction et à leur présence locale, les missions diplomatiques sont dans une position unique pour mesurer les besoins de la diaspora et informer l'approche nationale de l'engagement de la diaspora. Elles peuvent également être des partenaires actifs dans la collecte d'informations et la conduite d'activités avec la diaspora au-delà de leurs fonctions consulaires, par exemple pour développer des profils et des cartographies de la diaspora. Certains pays ont confié aux missions diplomatiques un rôle très stratégique dans le cadre de leur infrastructure de la diaspora. Le [Mexique](#), par exemple, est connu pour son système consulaire efficace qui est un outil clé dans l'approche de l'engagement de la diaspora du pays.

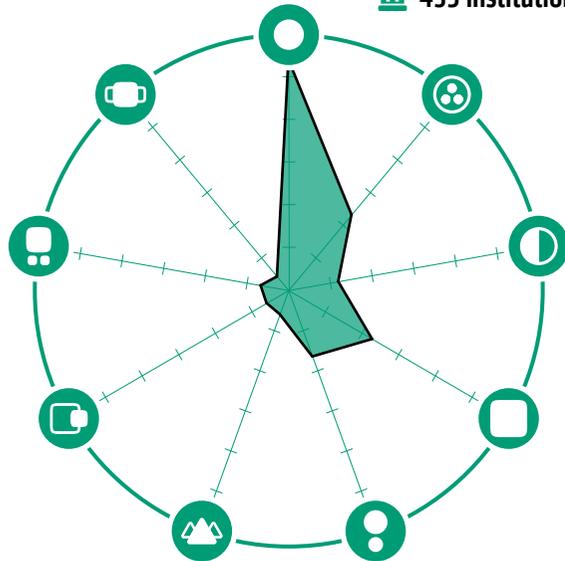
■ Paysage institutionnel

Comment lire ces graphiques ?

Les graphiques radar nous permettent de visualiser la distribution des institutions par région. Il est à noter que chaque graphique régional est construit à une échelle différente, car le nombre de pays étudiés par région varie fortement, ce qui influence le nombre d'institutions couvertes.

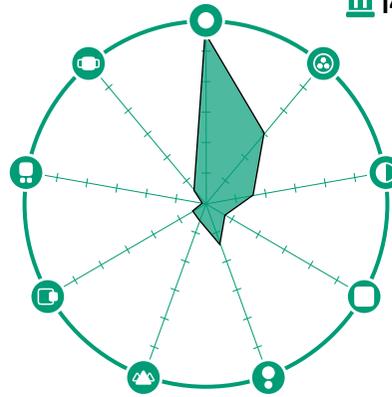
Monde

110 pays
439 institutions



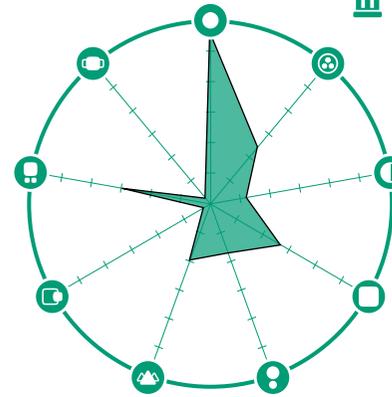
Afrique

42 pays
149 institutions



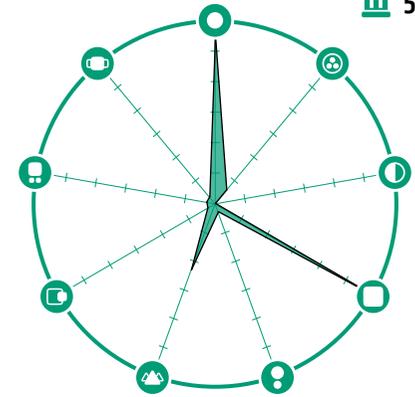
Asie

16 pays
78 institutions



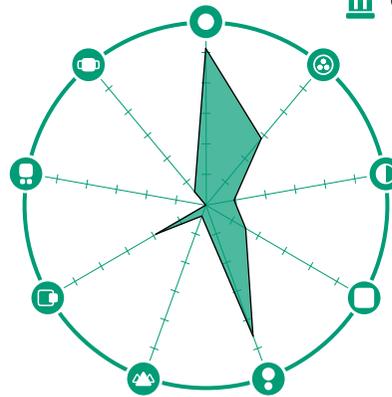
EECA

10 pays
54 institutions



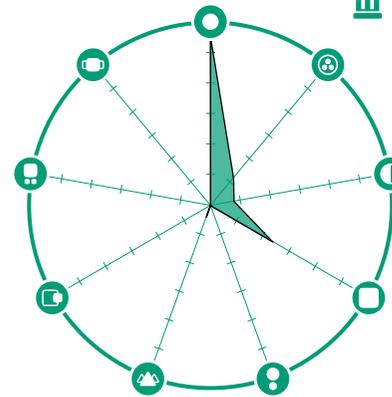
LAC

25 pays
94 institutions



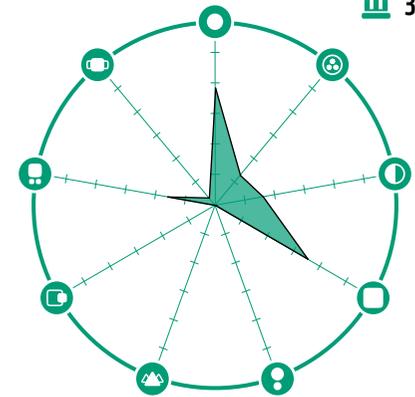
Moyen-Orient

5 pays
26 institutions



Pacifique

12 pays
38 institutions



-  Ministère
-  Unité au sein d'un ministère
-  Organe exécutif
-  Institutions sous-ministérielles
-  Quango
-  Association d'utilité publique
-  Organisme chargé de l'emploi
-  Organe consultatif
-  Organe représentatif

■ Principaux secteurs d'intervention

Les neuf types d'institutions s'engagent auprès de la diaspora par le biais d'une série de points d'entrée et dans plusieurs secteurs. Cette section met en lumière les principaux secteurs d'intervention. En outre, elle examine quelques exemples illustratifs de modes d'intervention au sein de ces secteurs. Il convient de noter que les secteurs d'intervention se chevauchent souvent et que de nombreuses institutions sont actives dans plusieurs secteurs d'intervention sans qu'il soit possible de les classer clairement.

Les secteurs d'intervention reflètent les principaux types de contributions des diasporas au développement, à savoir, économique (développement économique), social (relations, réseaux), humain (compétences, connaissances, expériences) et culturel (culture et éducation). Ils corroborent également l'analyse de **Gamlen** sur les principales raisons de la création d'institutions d'engagement de la diaspora :

- Discuter des accords bilatéraux sur le travail ;
- Informer sur l'immigration légale et protéger les droits et les intérêts de la diaspora ;
- Faire progresser les droits politiques de la diaspora ;
- Canaliser les envois de fonds ;
- Conserver l'identité culturelle ;
- Soutenir les réseaux.

Les secteurs d'intervention de la relation diaspora-gouvernement sont divers et cette diversité se reflète dans la variété des services fournis. Les services consulaires aux ressortissants à l'étranger figurent en tête de liste. Il est largement reconnu que la prestation de services efficaces à cet égard est une condition préalable à l'établissement de la confiance et à la promotion d'un engagement mutuellement bénéfique de la diaspora.¹⁰ Par conséquent, les services consulaires constituent généralement la première étape de l'engagement de la diaspora. Bien que le développement économique soit principalement une priorité de l'engagement des diasporas, il n'est pas surprenant qu'il représente un autre secteur d'activité important. Dans un pays donné, la variété des secteurs d'intervention augmente généralement avec le temps, à mesure que de nouveaux services sont proposés. Nous pouvons également constater que certains secteurs d'intervention sont régionalisés car ils reflètent des tendances régionales particulières, telles que la migration de la main-d'œuvre en Asie et dans le Pacifique.



Services consulaires

Les services consulaires constituent le premier type de services fournis aux citoyens à l'étranger. Ils comprennent des services administratifs aux ressortissants à l'étranger liés à la documentation (tels que la délivrance de passeports, d'actes de naissance) ainsi que le vote depuis l'étranger, l'assistance juridique par la légalisation de documents ou le conseil juridique à la diaspora, l'information sur les

¹⁰ Voir les conclusions du webinaire de l'EUDiF sur le rôle des gouvernements nationaux dans l'engagement des diasporas, 02.02.2022, [ici](#).

opportunités économiques (investissements, plans d'affaires) ou l'appartenance (culture, tourisme patrimonial et jeunesse), l'assistance d'urgence et l'aide au retour et à la réintégration. Les services consulaires sont de plus en plus souvent fournis **sous forme numérique**, afin de faciliter l'accès aux services pour la diaspora, et plusieurs pays ont créé des sites internet dédiés à cet effet. Les services consulaires sont essentiellement fournis par les ministères des affaires étrangères (ou similaires), par l'intermédiaire de leur réseau d'ambassades et de consulats, ou par des unités au sein du ministère, telles que le Département du protocole et des services consulaires du Botswana ou la Direction générale des affaires consulaires, de l'immigration et des Chiliens à l'étranger (qui dépend du Ministère des affaires étrangères) au Chili. Des organismes sous-ministériels, tels que la Direction générale des communautés péruviennes à l'étranger et des affaires consulaires (relevant du MAE), peuvent également fournir ces services. Lorsqu'il existe un organe exécutif chargé de la diplomatie étrangère en lieu et place d'un ministère, cette institution reste généralement en charge des services consulaires, comme c'est le cas pour le Département des affaires étrangères, les ambassades d'outre-mer, les consulats et les missions des États fédérés de Micronésie. Dans quelques cas, les autorités locales sont également impliquées, comme les «Maisons» des Marocains du Monde qui servent de principal point d'accès et de services pour la diaspora marocaine. Les Maisons travaillent avec un réseau de centres culturels dans plusieurs pays de résidence, qui organisent des activités visant à promouvoir la culture marocaine et à créer des liens entre les membres de la diaspora (en particulier les deuxième et troisième générations).



Développement économique

L'engagement de la diaspora pour le développement économique a été un point d'entrée initial commun pour la plupart des gouvernements. Le développement économique peut prendre diverses formes qu'**Orozco** a classées comme les «5 T» : le tourisme, le transport, les télécommunications, le commerce (*trade*) et les transferts de fonds. Le développement économique est une question transversale pour de nombreux ministères, mais aussi pour des unités au sein des ministères, dédiées ou non à l'engagement de la diaspora. A cet égard, les ministères des affaires étrangères sont généralement impliqués dans le développement économique. Différents modes d'engagement sont utilisés pour impliquer la diaspora dans le développement économique, allant du simple partage d'informations à des programmes à part entière, et plus largement par le biais de la diplomatie. D'autres ministères peuvent être impliqués, comme le Ministère du Commerce, de l'Entrepreneuriat, de l'Innovation, des Affaires et du Développement des exportations de la Dominique, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme de Fidji ou le Ministère du Tourisme, de l'Art et de la Culture du Ghana.

Cependant, le principal type d'acteur impliqué dans le développement économique sont les *quangos*, qui ont généralement un champ d'action plus large que l'engagement de la diaspora. Cela n'est pas surprenant car le secteur privé joue un rôle central dans le développement économique. Tout d'abord, les banques nationales sont des acteurs clés lorsqu'il s'agit de transferts de fonds et d'investissements. La Banque du Bangladesh, par exemple, a participé à la mise en place de l'obligation de développement des salariés, qui a été l'une des premières initiatives d'engagement de la diaspora au Bangladesh.

Plusieurs États ont créé des agences d'investissement visant à attirer les investissements en général et à cibler la diaspora en particulier. En 2020, la Barbados Investment and Development Corporation a lancé ses trois principaux programmes ([Bajans Connect](#), [Innovate Barbados](#) et [Bloom](#)) sous le thème «[We Connect](#)». Cette initiative intègre les trois programmes dans une stratégie commune visant à exploiter le potentiel de la diaspora en tant que marché d'exportation, ainsi que sa contribution potentielle au développement de la Barbade par l'échange d'idées, d'expertise et d'investissements. En outre, certains pays ont également créé des quangos dans le but de faciliter la création de nouvelles entreprises. Par exemple, la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) guide les entreprises étape par étape pour «construire ensemble» leurs projets et cultiver l'esprit d'entreprise dans le pays. Le site web de la FEC est la principale plateforme d'information pour les membres de la diaspora intéressés par les opportunités d'investissement et recherchant des informations sur les processus administratifs liés aux affaires

Enfin, certains quangos peuvent également soutenir le rôle de la diaspora en tant qu'ambassadeur culturel et de marque du pays ([Brand Kenya Board](#)). La [politique étrangère du Kenya](#) reconnaît le rôle vital joué par la diaspora en tant qu'ambassadeur culturel et de marque pour le pays et souligne la valeur de la «diplomatie de la diaspora», en reconnaissant l'importance d'exploiter les diverses compétences, l'expertise et le potentiel des Kényans vivant à l'étranger, et de faciliter leur intégration dans le programme de développement national.



Liaison et mise en réseau

Assurer la liaison avec la diaspora est un aspect important de l'engagement de la diaspora, car elle permet d'instaurer un climat de confiance, mais aussi de s'assurer que la diaspora est au courant des services proposés par le pays d'origine. La liaison avec la diaspora aide le gouvernement à adapter les services aux besoins ; elle fournit également à la diaspora un point d'entrée institutionnel pour répondre à ses intérêts et à ses besoins. La majorité des institutions impliquées dans la liaison avec la diaspora sont entièrement dédiées. Il y a, par exemple, l'institution sous-ministérielle du Mexique, l'Institut des Mexicains à l'étranger, dont la mission est d'aborder les initiatives et les besoins des Mexicains vivant et travaillant à l'étranger, ainsi que de promouvoir des stratégies et de recueillir des propositions et des recommandations.

Les rassemblements annuels de la diaspora autour d'un thème spécifique ou d'autres types de conférences et de réunions constituent une activité courante dans ce domaine d'intervention. Les récompenses et autres marques de reconnaissance accordées aux membres exemplaires de la diaspora sont un autre moyen de maintenir les liens entre le pays d'origine et la diaspora. Par exemple, le Pravasi Bharatiya Samman est organisé par le [Ministère des affaires indiennes d'outre-mer](#) pour honorer les contributions exceptionnelles de la diaspora.

Il convient de noter que le travail de liaison peut également être effectué au sein du pays d'origine lui-même, afin de s'assurer que l'engagement de la diaspora soit intégré au sein du gouvernement. C'est notamment le cas en Moldavie et en Éthiopie.



Migration de la main-d'œuvre

La migration de la main-d'œuvre est un sujet important lorsqu'il s'agit de l'engagement de la diaspora, principalement en Asie et dans le Pacifique. Les services fournis à la diaspora dans le cadre de ce secteur d'intervention sont triples : formation avant le départ, amélioration des processus de recrutement sûrs et réguliers, défense des droits des travailleurs migrants à l'étranger, y compris leur fournir une protection sociale. Les questions transversales liées à la migration de la main-d'œuvre sont le développement économique - principalement par le biais des transferts de fonds - et le retour et la réintégration des anciens travailleurs migrants. Si l'on examine les institutions spécialisées dans la migration de main-d'œuvre, on constate que la majorité d'entre elles sont des organismes publics chargés de l'emploi. Ces institutions s'occupent directement de la formation avant le départ et veillent au respect des droits des travailleurs migrants et à un recrutement équitable, soit en recrutant directement, soit en travaillant en étroite collaboration avec des agences de recrutement accréditées. Par exemple, le Manpower Training and Overseas Sending Board au Cambodge est une agence publique pour l'emploi chargée de recruter, de former et d'envoyer des travailleurs en Corée du Sud. Il s'agit d'une structure spéciale (organisme public chargé du travail) au sein du ministère du travail et de la formation professionnelle, qui facilite les accords de migration de main-d'œuvre entre gouvernements.

Dans certains cas, ces tâches peuvent également être effectuées par des unités au sein des ministères, comme le Protector General of Emigrants (PGE), qui dépend du ministère des affaires étrangères et qui est l'autorité chargée de protéger les intérêts des travailleurs indiens qui partent à l'étranger. Le PGE est également l'autorité qui délivre le certificat d'enregistrement aux agents de recrutement pour les activités d'exportation de main-d'œuvre à l'étranger. Si l'on considère les institutions dans une perspective plus large, les ministères du travail sont le principal type d'institution impliquée. Ils définissent les politiques de l'État en matière de migration de la main-d'œuvre et sont chargés de conclure des accords de protection sociale.



Cadre politique et juridique pour l'engagement de la diaspora et/ou la migration

Un autre secteur d'intervention est lié au développement, à la mise en œuvre et à la promotion de cadres politiques et juridiques destinés à créer un environnement favorable à l'engagement des diasporas (lorsque l'institution est dédiée), ou à des domaines politiques plus larges qui touchent aux questions relatives aux diasporas (c'est-à-dire les politiques de migration, de développement, de travail ou d'investissement).

Les institutions chargées de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la promotion des politiques sont en grande partie des organes exécutifs, tels que le Bureau de l'assistant spécial principal du président pour les affaires étrangères et la diaspora au Nigeria, qui joue un rôle de supervision et de consultation dans la mise en œuvre de la politique d'engagement de la diaspora du gouvernement. Au deuxième rang, les ministères jouent également un rôle clé, mais leur champ d'action est généralement plus large et ils sont moins souvent entièrement dédiés à la diaspora.

Les institutions sont souvent à cheval sur l'élaboration des politiques et la liaison. Par exemple, en Égypte, le mandat du Comité supérieur pour les migrations comprend l'élaboration de politiques, la cohérence et la coordination de tous les organismes impliqués dans la gestion de la mobilité. De même, le Conseil national pour les communautés dominicaines vivant à l'étranger est chargé de mettre en œuvre un processus participatif pour créer des politiques et des programmes qui lient et intègrent les Dominicains vivant à l'étranger à la politique nationale. Il est également chargé de recommander des politiques qui favorisent le renforcement des liens entre les communautés vivant à l'étranger et les communautés de la République dominicaine afin de faciliter l'exécution de projets et d'activités conjoints.



Retour et réintégration

Le retour et la réintégration¹¹ dans le cadre de l'engagement de la diaspora sont souvent liés au développement économique et à la lutte contre la «fuite des cerveaux». Les rapatriés permanents peuvent apporter une contribution significative aux pays d'origine en apportant les compétences nécessaires et en atténuant le problème de l'inadéquation des compétences auquel sont confrontés de nombreux pays.

Ce secteur d'engagement a été une priorité essentielle en [Asie](#). Les programmes de retour et de réintégration pour les migrants peu qualifiés sont également directement liés à la migration de la main-d'œuvre et ont été conçus pour améliorer l'employabilité des travailleurs migrants lorsqu'ils rentrent chez eux. Dans la [région de l'Europe](#) de l'Est et l'Asie centrale (EECA), le retour, la réintégration et le rapatriement ont été une préoccupation majeure directement liée au processus de construction de l'État. Par exemple, les programmes de rapatriement au Kazakhstan et au Kirghizistan visent à augmenter le nombre de populations ethniques dans les deux États-nations.

Lorsque nous examinons le type d'institutions impliquées dans ce domaine, nous constatons que les unités au sein d'un ministère ou d'institutions sous-ministérielles sont principalement celles qui ont été créées et qui se consacrent entièrement au retour des membres de la diaspora. C'est le cas, par exemple, du Département libyen des affaires des expatriés (relevant du MAE), compétent pour les relations avec les Libyens vivant à l'étranger, y compris la facilitation du retour, ou du Comité HCMC pour les Vietnamiens d'outre-mer, une sous-division du MAE, pour les questions relatives aux Viet Kieu basés à Hô Chi Minh-Ville. Avec le soutien du ministère, il offre une aide à la réintégration aux migrants revenant, y compris une aide à la recherche d'un emploi et d'un logement. Un exemple moins courant est celui de la Fondation El-yurt umidi (association d'utilité publique), créée sous l'égide de l'Agence pour le développement du service public du Président de la République d'Ouzbékistan et chargée de renforcer les contacts avec les compatriotes possédant des connaissances et une riche expérience pratique, afin de les inviter à occuper divers postes prestigieux en Ouzbékistan. Depuis 2020, la fondation a pour mandat d'attirer les compatriotes vivant à l'étranger pour qu'ils travaillent dans les administrations publiques et économiques et dans les entreprises d'État. L'Irak a suivi une voie similaire, tentant d'attirer des membres de la diaspora hautement qualifiés pour occuper des postes gouvernementaux de haut niveau.

11 Cette typologie s'intéresse exclusivement aux programmes de retour et de réintégration permanents.

De manière plus générale, les ministères ou les organes exécutifs qui ne se consacrent pas à l'engagement de la diaspora sont également impliqués dans le retour, comme le gouvernement de Niue (exécutif), chargé de déterminer la stratégie visant à encourager les Niuéens vivant à l'étranger à rentrer au pays.



Capital humain et transfert de compétences

La définition du capital humain a beaucoup évolué depuis que le terme a été inventé. À l'origine, les économistes utilisaient le concept pour désigner les caractéristiques considérées comme utiles dans le processus de production, telles que les connaissances, les compétences, l'éducation et la santé des employés. La définition a été élargie au fil du temps pour englober des compétences plus personnelles, telles que des talents spécifiques, la créativité, la capacité d'innover et la culture numérique. Cette notion élargie inclut également les compétences interpersonnelles et le capital social. La compréhension du «capital humain» continuera inévitablement d'évoluer parallèlement à la transformation technologique au niveau mondiale.¹² Dans le concept élargi d'aujourd'hui, le capital humain est l'épine dorsale du développement humain et du développement économique. En effet, l'accumulation de capital humain améliore la productivité, facilite les innovations technologiques et rend la croissance plus durable.

Des programmes de transfert de compétences peuvent être mis en place pour remédier au manque de profils particuliers dans le pays d'origine causé par la fuite des **cerveaux**, par exemple, comme le programme **Brain Gain Malaysia** du ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation, qui vise à accélérer le développement de la Malaisie en une économie axée sur l'innovation en s'appuyant sur le réservoir de talents de la diaspora malaisienne. Les programmes de transfert de compétences peuvent également prendre d'autres formes, telles que le mentorat ou la consultance à court terme, afin de fournir des compétences techniques spécifiques et de soutenir l'innovation. Par exemple, le ministère indonésien de la Recherche et de la Technologie cherche à attirer des scientifiques et des enseignants de la diaspora dans le cadre de programmes de transfert de compétences à court terme.

Afin de mobiliser les compétences et l'expérience de la diaspora, les institutions peuvent promouvoir la création d'organisations ou de réseaux dédiés à la diaspora - comme l'a fait l'Institut des Mexicains à l'étranger avec la création de **Red Global MX** dont l'objectif principal est de mettre en réseau et assurer la liaison de membres de la diaspora qualifiés. Les institutions de la diaspora peuvent en outre institutionnaliser des programmes de transfert de capital humain de la diaspora - comme l'illustre l'effort du **Bureau des relations avec la diaspora de** Moldavie avec le soutien de l'EUDiF.

Les programmes de transfert de compétences peuvent également être des programmes permanents. Dans ce cas, ils sont directement liés au retour et à la réintégration (voir ci-dessus).

Les institutions axées sur le transfert de compétences peuvent être spécialisées ou non, mais elles ne sont pas très répandues, le transfert de compétences étant plus souvent inclus dans le mandat

12 Le Future Forum 2022 de l'EUDiF s'est concentré sur le thème du capital humain ; voir le [rapport](#).

transversal des institutions liées à la diaspora. L'Algérie est l'un des seuls pays à avoir créé une institution entièrement dédiée, le Secrétariat d'Etat chargé de la Communauté Nationale et des Compétences à l'Etranger.



Culture et éducation

La culture et l'éducation, souvent liées à la jeunesse, sont généralement des secteurs transversaux. Toutefois, dans certains cas, il s'agit du mandat principal d'une institution particulière. Il est intéressant de constater que plusieurs pays, principalement en Europe de l'Est et en Asie centrale, ont créé des institutions dans le but de soutenir la préservation de la culture et de la langue. Le Kazakhstan en a même créé plusieurs. Dès 1995, il a créé l'Assemblée du peuple du Kazakhstan, une institution dédiée aux activités de développement et de préservation de la langue et de la culture kazakhes au sein de la diaspora kazakhe. En outre, le Département des relations interethniques, une autre institution spécialisée qui dépend du ministère de l'Information et du Développement Social, coordonne l'interaction avec les diasporas et les organisations de compatriotes vivant à l'étranger et surveille et analyse la situation culturelle des compatriotes vivant à l'étranger. En Ouzbékistan, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Secondaire Spécialisé de la République d'Ouzbékistan met également en œuvre des programmes spécifiques, tels que la formation linguistique et l'octroi de bourses pour aider les jeunes à étudier à l'étranger. Cela illustre l'importance de la préservation culturelle et de l'engagement des jeunes, tendances soulignées dans notre [analyse régional de l'EECA](#). Enfin, les ministères de l'éducation sont aussi parfois chargés de certifier les diplômes et les certificats d'éducation. C'est le cas en Jordanie par exemple. Il est essentiel pour les étudiants jordaniens de retour au pays d'authentifier leurs diplômes et de certifier l'accréditation institutionnelle afin de pouvoir travailler dans leur pays d'origine avec un diplôme obtenu à l'étranger, mais aussi pour les membres de la diaspora d'étudier en Jordanie. Cela a vocation également de faciliter la reconnaissance des qualifications jordaniennes par d'autres pays.

RÉFLEXIONS : LE PASSÉ, LE PRÉSENT ET L'AVENIR DE L'INSTITUTIONNALISATION DE LA DIASPORA

Les objectifs de cette typologie sont triples. Premièrement, elle donne un aperçu de l'évolution de l'institutionnalisation de l'engagement de la diaspora. Deuxièmement, elle a mis en lumière les principaux types d'institutions chargées de la diaspora. Troisièmement, elle explore les principaux secteurs d'intervention de ces institutions.

Cela signifie-t-il que les institutions de la diaspora sont vraiment indispensables pour renforcer l'engagement de la diaspora, ou s'agit-il plutôt d'une tendance poussée par les acteurs internationaux au cours des 20 dernières années ? Il se peut qu'il y ait un peu des deux. Il est important de souligner

Plus de deux tiers des pays disposent d'au moins une institution entièrement dédiée à l'engagement de la diaspora.

que la création d'une institution a un fort impact politique et symbolique. Elle incarne la priorité accordée à la diaspora pour le pays en question. Elle a également des ramifications opérationnelles, en créant un environnement favorable, en fournissant des services, en améliorant la communication et en favorisant le dialogue avec la diaspora.

La mise en place d'une institution chargée de la diaspora présente des avantages comparatifs. Elle fournit une structure qui peut conduire l'agenda national à favoriser la collaboration avec la diaspora, elle offre également un point de ralliement pour la diaspora (et un point focal pour les conversations politiques en général) et un mécanisme de prestation de services ou de liaison pour la diaspora.

Alors que l'impulsion de créer de telles institutions provient généralement des politiques et des priorités nationales, depuis les années 2000, les cadres politiques régionaux et mondiaux ont suscité un nouvel intérêt, ce qui a contribué à l'essor de diverses institutions de la diaspora. Les organisations internationales ont certainement influencé le développement des institutions de la diaspora au cours des deux dernières décennies en soutenant le développement des institutions de la diaspora et en fournissant un espace pour l'apprentissage mutuel et les échanges «entre pairs».

Si l'on examine la chronologie de l'institutionnalisation, il apparaît que la plupart des pays ont suivi le même modèle. L'engagement de la diaspora a commencé par la prestation de services consulaires, qui se sont étendus au fil des ans, des services de base (accès aux documents et assistance d'urgence) à un portefeuille plus large comprenant les envois de fonds, les investissements ou les moyens de maintenir les liens culturels avec le pays d'origine. Avec la prolifération des services destinés à la diaspora, des institutions spécifiques ont commencé à émerger pour couvrir des domaines d'intérêts particuliers. Le développement économique étant aujourd'hui la principale priorité en termes d'engagement de la diaspora au niveau mondial, il n'est pas surprenant que des institutions destinées à attirer les transferts de fonds ou les investissements (soit spécifiquement de la diaspora, soit au sens large) aient été développées dans près de la moitié des pays couverts par cette analyse, tandis que la grande majorité des institutions couvrent ce domaine au moins de manière transversale.

Le rôle des institutions de la diaspora dans la visibilité et la communication des services gouvernementaux est important. Le fait d'avoir un interlocuteur clair peut contribuer à stimuler et à rationaliser l'engagement de la diaspora.

Le fait d'avoir une institution dédiée à un secteur d'intervention spécifique favorise la visibilité et à la communication des services connexes. A cet égard, des plateformes numériques nationales ont été créées pour améliorer la visibilité et les activités ou les mesures d'incitations afin d'encourager l'engagement de la diaspora. Le partage d'informations et le maintien des liens avec la diaspora est également un principe clé d'un engagement réussi de la diaspora. La moitié des pays inclus dans la typologie disposent d'au moins une institution chargée de la liaison avec la diaspora.

Lorsque l'on examine le profil institutionnel des 22 pionniers régionaux¹³ identifiés dans les aperçus régionaux de l'EUDiF, il est clair que les services consulaires, la liaison et le développement économique sont des secteurs d'activité prioritaires, conformément aux tendances générales mises en évidence dans cette typologie. Cependant, il est intéressant de constater que les pionniers ont tendance à mettre davantage l'accent sur le développement, la mise en œuvre et la promotion de cadres politiques et juridiques destinés à créer un environnement favorable à l'engagement de la diaspora que ce que l'on peut observer dans l'ensemble de l'échantillon. Cela indique l'importance, au-delà de la création d'institutions, d'un environnement stable et sain.

Les performances institutionnelles dans le domaine de l'engagement des diasporas dépendent des trois éléments suivants :

1. Disposer d'un environnement général favorable ;
2. Les institutions ont un mandat clair et une capacité de mise en œuvre ;
3. Cohérence et coordination interinstitutionnelles.

La création d'un environnement favorable à la contribution des diasporas au développement reste une question clé. Il n'existe pas d'approche unique à cet égard. Une pléthore de facteurs doivent être pris en compte lors de l'analyse d'un environnement favorable. Il s'agit notamment de l'environnement politique et réglementaire, de la reconnaissance du potentiel de la diaspora en

Les gouvernements devraient rester attentifs à ne développer des institutions que lorsqu'ils ont une vision claire des services qu'ils souhaitent fournir et les moyens de le faire.

tant qu'acteur, de l'octroi de droits civiques et politiques aux ressortissants à l'étranger, de la perception de la diaspora par la population locale, d'autres considérations socio-économiques, de l'accès à l'information et, surtout, de la confiance. En outre, la capacité institutionnelle et les ressources publiques sont nécessaires au fonctionnement du système. Ici, il est important de souligner la valeur du développement des capacités et des opportunités de renforcement des compétences pour le personnel gouvernemental. Avec des outils et des compétences adéquats, il est possible de réaliser beaucoup de choses, sans que cela soit nécessairement coûteux.

Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir une politique de la diaspora ou une institution spécialisée pour permettre l'engagement de la diaspora, et ce n'est pas toujours suffisant d'en avoir une. Si l'on

13 Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Cabo Verde, Chine, Égypte, Fidji, Ghana, Guyane, Inde, Jamaïque, Kenya, Liban, Mexique, Moldavie, Maroc, Népal, Rwanda, Samoa, Sénégal, Philippines, Tonga.

examine les pionniers régionaux susmentionnés, tous n'ont pas adopté une politique de la diaspora et tous ont des structures institutionnelles très différentes. Toutefois, la majorité des pionniers disposent au moins d'une institution entièrement dédiée à la diaspora, à l'exception des îles Fiji et des îles Tonga.¹⁴

En ce qui concerne les types d'institutions créées dans les pays pionniers, il est intéressant de constater que l'approche a commencé par être centralisée, les organes exécutifs, les ministères et les unités au sein d'un ministère étant les principaux types d'institutions. Ce n'est que dans un second temps que des institutions alternatives, telles que les quangos et les associations d'utilité publique, ont été créées, représentant une part plus importante (19 %) des institutions que la moyenne dans les 110 pays (13 %). Cependant, le choix d'institutions moins centralisées s'explique par de nombreuses raisons. On peut considérer qu'il s'agit d'une approche complémentaire à une base centralisée forte (comme dans la plupart des pays pionniers), mais il peut également s'agir d'un moyen pour un gouvernement de s'engager lorsque les relations avec la diaspora sont conflictuelles, afin de commencer à susciter l'intérêt et à établir des liens allant au-delà de l'image de l'État.

En outre, afin de garantir une approche plus durable, et en particulier d'augmenter les ressources financières et humaines, envisager des types non-conventionnels d'institutions de la diaspora où l'Etat est moins impliqué pourrait être une solution appropriée. Les quangos et les associations d'utilité publique apportent leurs propres ressources (au moins en partie) et peuvent servir de pont entre le gouvernement et la diaspora, renforçant ainsi la confiance. Pour l'instant, les quangos sont relégués à l'investissement et au développement économique, ce qui n'est pas surprenant puisqu'ils sont directement liés au secteur privé. Néanmoins, ils pourraient éventuellement être étendus à d'autres secteurs d'intervention tels que le transfert de compétences (à l'instar de TalentCorpMalaysia) mais aussi dans les secteurs de la mise en réseau, le retour et la réintégration et

la culture. De même, les associations d'utilité publique sont essentiellement liées à la connexion avec la diaspora, mais elles pourraient également soutenir les institutions centralisées dans les domaines du transfert de compétences, de la culture et de l'éducation.

En améliorant la cohérence et la coordination des institutions chargées de la diaspora, les pays d'origine peuvent optimiser leurs ressources et fournir une image plus claire de "qui est qui" pour la diaspora et contribuer à améliorer la communication et l'accès aux services.

Enfin, la cohérence est un facteur important lorsqu'il s'agit des institutions de la diaspora. Alors que de nombreuses institutions ont prospéré au cours de la dernière décennie, le rôle joué par chacune d'entre elles est parfois devenu moins clair. Lors de l'élaboration de cette typologie, il est apparu que de nombreuses institutions avaient des mandats qui se chevauchaient. S'il n'est pas surprenant qu'une seule institution couvre des sujets tels que le développement économique, l'emploi et la mise en réseau, il devient parfois difficile de comprendre quelle institution a principalement la charge d'un secteur d'intervention spécifique. Avant de créer une nouvelle institution,

il est important de consolider le mandat et les activités des institutions existantes et de veiller à ne créer une nouvelle institution qu'en cas de réel besoin. Une critique récurrente formulée par la diaspora lorsqu'on lui demande pourquoi elle ne s'engage pas avec son pays d'origine est l'absence d'un interlocuteur clair et d'une compréhension claire des rôles des différentes institutions.

14 A Fidji et à Tonga, toutes les institutions de la diaspora ont un champ d'action plus large que l'engagement de la diaspora et la question est répartie entre diverses institutions, y compris les ministères, les quangos et les organes exécutifs.

Comme le montre cette typologie, l'institutionnalisation de la diaspora est en constante évolution et ne cesse de gagner en complexité et en diversité, ce qui ouvre la voie à de nouvelles réflexions visant à rafraîchir et à étendre l'engagement de la diaspora.

■ Pistes de recherche

Alors que de plus en plus de pays cherchent à renforcer leurs relations avec leur diaspora, il serait utile d'approfondir les modèles institutionnels de la diaspora. Des analyses approfondies aux niveaux local, national et régional permettraient de mieux comprendre les approches préférées en matière d'institutionnalisation sur la base de combinaisons de types d'institutions.

De plus, l'évaluation et l'analyse d'impact seraient utiles pour évaluer les méthodes utilisées par les différents types d'institutions pour fournir efficacement leurs services. Cependant, il est important de garder à l'esprit qu'un certain nombre d'institutions sont encore relativement récentes et qu'il pourrait être prématuré de tenter de tirer des conclusions dans certains contextes.

D'autre part, le développement local étant de plus en plus important dans l'engagement de la diaspora, il convient également d'examiner les pays qui ont réussi à développer des institutions locales, comme le Mexique, l'Inde et l'Éthiopie. Un réseau d'institutions locales peut grandement améliorer l'engagement de la diaspora car elles sont plus proches de la diaspora et offrent des opportunités directement dans les communautés. La diaspora est souvent plus encline à s'engager dans sa propre communauté locale en raison de liens plus forts et parce qu'il lui est plus facile de contrôler les résultats de ses actions.

“ Cette typologie est le fruit d'un long travail. Je tiens à remercier le reste de l'équipe qui m'a aidé à la conceptualisation, à la collecte des données et à la visualisation.

En tant que chercheur, c'est toujours un défi fascinant que d'essayer de catégoriser des données, mais créer cette typologie tout en mettant en œuvre des projets nous a également permis de tester directement la façon dont la typologie peut être utilisée dans la pratique. La publication de la typologie en tant qu'exercice académique et outil pratique est extrêmement gratifiante.

J'espère que d'autres chercheurs et praticiens de la diaspora et/ou du développement trouveront cette contribution utile, et je me réjouis de tout commentaire sur la typologie et ses utilisations potentielles. ”



- Dr Fanny Tittel-Mosser
Responsable de la gestion des connaissances et de la recherche, EUDiF

BIBLIOGRAPHIE ET LECTURES COMPLÉMENTAIRES

Agunias DR et Newland K, Developing a Road Map for Engaging Diasporas in Development : a handbook for policymakers and practitioners in home and host countries, IOM/MPI, 2012.

Brand L, Les États et leurs expatriés: Explaining the Development of Tunisian and Moroccan Emigration-Related Institutions, document de travail n° 52, Center for Comparative Immigration Studies, University of California-San Diego, La Jolla, 2002.

Brinkerhoff JM, Creating an Enabling Environment for Diasporas' Participation in Homeland Development, 2012, *International Migration*, 50(1), 75.

De Bary T et Bloom I, *Sources of Chinese Tradition: From Earliest Times to 1600* (2000, Columbia University Press).

Elman C, Explanatory Typologies in Qualitative Studies of International Politics, 2005, *International Organization*, 59(2), 293.

EUDiF, Conference Report, Future Forum (2021).

Gamlen A, Diaspora Institutions and Diaspora Governance, 2014, *International Migration Review*, 48(s1), 180.

Gamlen A, *Human Geopolitics : States, Emigrants, and the Rise of Diaspora Institutions* (2019, Oxford University Press).

Gamlen A, Cummings ME, et Vaaler PM, Explaining the rise of diaspora institutions, 2019, *JEMS*, 45(4), 492.

Hirst D, *Beware Of Small States : Lebanon, Battleground of the Middle East* (2011, Bold Type Books). Krukovsky V, Expo-1967 in Montreal: the Struggle for Ukrainian Sovereignty, 2020 DOI: 10.17721/2521-1706.2020.09.12

McIntyre C et Gamlen A, States of belonging : How conceptions of national membership guide state diaspora engagement, 2019, *Geoforum* (103), 36.

Newland K, The governance of international migration : mechanisms, processes and institutions, document préparé par MPI pour le programme d'analyse politique et de recherche de la Commission mondiale sur les migrations internationales, 2005.

Orozco M, Transnationalism and Development : Trends and Opportunities in Latin America, 307 in *Remittances Development Impact and Future Prospects*, eds Munzele Maimbo S. et Ratha D (2005, Banque mondiale).

Porteret A, Diaspora engagement : The Pacific, Regional Series. EUDiF, 2021. Tittel-Mosser F, Diaspora engagement : Africa, Regional Series. EUDiF, 2021. Tittel-Mosser F, Diaspora engagement : Asia, Regional Series. EUDiF, 2021.

Tittel-Mosser F, Diaspora engagement : Europe de l'Est et Asie centrale, Série régionale. EUDiF, 2021.

Tittel-Mosser F, Diaspora engagement : Middle East and North Africa, Regional Series. EUDiF, 2021.
Tittel-Mosser F, Diaspora engagement : Amérique latine et Caraïbes, Série régionale. EUDiF, 2021.

Usher E, The Millennium Development Goals and Migration, IOM, 2005.

World Bank, World Development Report 2003: Sustainable Development in a Dynamic World-- Transforming Institutions, Growth, and Quality of Life. World Bank, 2003.

© - 2023 - ICMPD. All rights reserved. Licensed to the European Union under conditions.

This publication was funded by the European Union. Its contents are the sole responsibility of EUDiF and does not necessarily reflect the views of ICMPD nor the European Union.



European Union Global Diaspora Facility
ICMPD
Rue Belliard 159
1040 Brussels
Belgium



www.diasporaforddevelopment.eu



EU-diaspora@icmpd.org



[@diaspora4devEU](https://twitter.com/diaspora4devEU)